

<p style="text-align: center;">Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p style="text-align: center;">Lundi 28 Août 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 10 août 2023 DATE D’AFFICHAGE : 10 août 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
---	--

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 28 août, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Aurélie RIALANT-BESLAND).

Présents : Monsieur Thierry GUYON, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON (Ayant pouvoir de voter au nom de M. Eric ROULIER), adjoints et Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN (Ayant pouvoir de voter au nom de Mme Estelle HERVY), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Caroline THOBIE et Mesdames BROSSEAU Bernadette, GROLEAU Anne, THOBIE Caroline et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Éric ROULIER, Madame Estelle HERVY, Madame Aurélie RIALANT-BESLAND,

Pouvoirs : M. Eric ROULIER a donné pouvoir à M. Rémy CHATTON, Mme Estelle HERVY a donné pouvoir à Mme Monique TATTEVIN, Mme Aurélie RIALANT-BESLAND a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNARD

Mme Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

AVANCE REMBOURSABLE A SKOL AR MOR

La commune de Mesquer a reçu une demande de Skol Ar Mor relative à un problème ponctuel de trésorerie. Son besoin est de 120 000 €.

Skol Ar Mor a eu ces dernières années une politique de développement (formations complémentaires, recyclerie nautique) qui, comme toute entreprise, engendre un besoin de fonds de roulement plus important.

Skol Ar Mor cumule actuellement, mais ponctuellement, des dettes et doit régler près de 100 000 € à ses fournisseurs, dont un contrat de collaboration avec un organisme qui avait obtenu un financement de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 50 000 €. Cette situation va s’arrêter.

Skol Ar Mor avait aussi anticipé la hausse du prix du bois et donc avait fait un stock représentant environ 35 000 €.

Skol Ar Mor a reçu de la Région des Pays de la Loire l’autorisation d’un nouveau contrat lui permettant d’obtenir 54 000 € supplémentaires sur son budget régulier.

Skol Ar Mor va aussi développer des stages de loisirs, ce qui va lui générer des recettes supplémentaires.

Considérant l’implication de Skol Ar Mor que dans la vie locale aussi bien pour la formation des jeunes que pour son travail en faveur de la mémoire maritime de la commune de Mesquer et lors de manifestation comme la fête de la Mer, notamment,

Considérant que, légalement, une commune peut accorder une avance remboursable à une association sans but lucratif à titre exceptionnel et que cela ne contrevient pas à la loi bancaire.

Il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel, une avance remboursable de 120 000 € à Skol Ar Mor qui s'engage, par convention, à rembourser la commune à hauteur de 3 000 € par mois jusqu'à extinction de sa dette.

Pièce jointe : Projet de convention

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une avance remboursable à Skol Ar Amor à hauteur de 120 000 € et autorise le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Reçu au contrôle de légalité
le 29/08/2023
Publié ou notifié
le 01/09/2023
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire





**Avance remboursable
Convention avec
L'Association SKOL AR MOR**

Entre les soussignés :

La Commune de Mesquer représentée par Monsieur Jean-Pierre BERNARD – Maire – agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date 28 août 2023

D'une part,

Et

L'Association SKOL AR MOR – représentée par son Président, Monsieur Bruno DOLIVET domicilié 14 bis, rue du souvenir Français – 44 900 – SAINT-HERBLAIN

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La commune de Mesquer par délibération du 28 août 2023 a décidé d'accorder une avance remboursable de 120 000 € à Skol Ar Mor.

Cette association, pour assurer son développement, a développé des services, des offres de formations et fait des achats, notamment de bois, en prévision de la hausse du prix, et de ces faits s'est retrouvée en difficultés au regard de sa trésorerie.

Article 2 : MODALITE DE REMBOURSEMENT

En contrepartie de cette avance de trésorerie, Skol Ar Mor s'engage à rembourser la commune de 3 000 € par mois à compter d'octobre 2023 jusqu'à extinction de la dette.

Article 3 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En raison des règles existantes du droit commun qui régissent les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition, les juridictions compétentes sont celles de l'ordre administratif du ressort de la Commune.

Fait à Mesquer, le

Pour le bénéficiaire
Le Président de SKOL AR MOR
Bruno DOLIVET

Le Maire de Mesquer
Jean-Pierre BERNARD

